DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 16 avril 2017

Monsieur Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3964-2016.
Hydro-Québec Distribution (HQD) Conditions de service d'électricité et frais afférents.
Phase 1 – Audience principale.
Annexes et *erratum* au mémoire - Preuve de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Monsieur le Secrétaire par intérim,

Tel qu'annoncé dans notre lettre C-SÉ-AQLPA-00022 du 7 avril 2017, il nous fait plaisir de déposer sous pli les trois annexes au mémoire de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* au présent dossier :

Annexe 1 - Modèle de brochure pour les adhérents à l'option de compteur non communicant.

Annexe 2 - Les frais afférents.

Annexe 3 - Documents au soutien de la proposition de SÉ-AQLPA à l'effet que les CSDÉ ne devraient pas exonérer le Distributeur de sa responsabilité en cas de dommages causés par un desserrement (causé par ses employés ou que ceux-ci auraient constaté mais omis de signaler) des mâchoires des embases où sont insérés les compteurs ou en cas de surchauffe de tels compteurs ou d'étincelle provoquée par leur télécommande.

Nous joignons également un bref *erratum* au mémoire, accompagné, pour la commodité du lecteur, des pages du mémoire ainsi modifiées par cet *erratum*.

Nous n'avons aucune objection à ce que des demandes de renseignements écrites sur ces ajouts puissent aussi nous être transmises jusqu'au jeudi 20 avril 2017 à midi, ce qui nous permettra d'y répondre d'ici l'échéance du vendredi 21 avril 2017.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le site *Internet* de la Régie.